Approuvé
le 16 mars 2017

Exécutoire
le 18 mars 2017

Mis à jour le
25 septembre
2017

Modifié le
19 avril 2018

Mis en
compatibilité le
13 février 2020

Mis à jour le
17 mai 2022

4. Règlement

PLU

PLAN LOCAL D'URBANISME

QUIMPER

quimper.bzh

AGIR POUR SA VI(LL)E

VILLE DE QUIMPER

Bureaux d'études
CITADIA CONSEIL
ELVEN CONSEIL
BIOTOPE

Approuvé
le 16 mars
2017

Exécutoire
le 18 mars 2017

Mis à jour le
25 septembre
2017

Modifié le
19 avril 2018

Mis en
compatibilité le
13 février 2020

Mis à jour le
17 mai 2022

CHAPITRE 4.1

DOCUMENTS GRAPHIQUES

4.1

PLU

4. Règlement

PLAN LOCAL D'URBANISME

QUIMPER

quimper.bzh

AGIR POUR SA VI(LL)E

VILLE DE QUIMPER

Département du Finistère (29)

Commune de Quimper

PLAN LOCAL D'URBANISME

Planche 1 - Nord

Échelle : 1/5 000 ème

Approuvé
le 16 mars 2017

Exécutoire
le 18 mars 2017

- Zonage PLU
- Espaces Boisés Classés
- EPP surfacique
- EPP linéaire
- Emplacement réservé
- Zones humides
- Zone de vigilance de submersion marine
- Bâti présentant un intérêt architectural hors AVAP
- Bâti pouvant faire l'objet d'un changement de destination

Liste des emplacements réservés :

Numéro	Bénéficiaire	Désignation	Superficie (m²)
1	COMMUNE	Liaison Gutemberg/Kerlaclennec	10974
2	COMMUNE	Chemin piéton rue du Château	5401
3	COMMUNE	Liaison piétonne - cycle Croix-des-Gardiens - Kermahonnet pouvant être franchie par la circulation automobile sous réserve du respect des conditions de sécurité	1788
4	COMMUNE	Elargissement du chemin de Kerniquel	857
5	COMMUNE	Elargissement de la rue Charles Le Goffic	673
6	COMMUNE	Elargissement du chemin des Justices	405
7	COMMUNE	Elargissement de la rue du Manoir	90
8	COMMUNE	Passage piéton rue Dorée	554
9	COMMUNE	Elargissement du chemin Kerlagatu	28
10	COMMUNE	Carrefour route des châteaux	450
11	COMMUNE	Bassin écrêteur de crue (env.12000 m3) à Kerlan Vihan	10627
12	COMMUNE	Extension de la station épuration	65114
13	COMMUNE	Château d'eau à Quistinidal	5691
14	COMMUNE	Château d'eau à Cuzon	797
15	COMMUNE	Château d'eau de Kerbasquen	4392
16	COMMUNE	Réservoir Prat Ar Rouz	4989
17	COMMUNE	Réservoir à Saint-Charles	1379
18	COMMUNE	Unité de traitement des eaux de Kermoy	3119
19	COMMUNE	Réservoirs Avenue Yves Thépot	1136
20	COMMUNE	Espace vert Ganonne de Pen-Ar-Stang	29523
21	COMMUNE	Voies de desserte et chemin piéton le long de l'Ode entre Saint-Denis et le Stangala (L=3m)	12279
22	COMMUNE	Chemin de Rozoguer - Cormiguel (L=3m)	2400
23	COMMUNE	Chemin Piéton Stang Zu - Kerrotse (L=3m)	4906
24	COMMUNE	Espace vert rue Roul an Aval	1756
25	COMMUNE	Accessibilité du château d'eau de Coat Ligavan	2900
26	COMMUNE	Chemin piéton voie Romaine	2025
27	COMMUNE	Connexion entre le rond-point du Frugo et le parking public	813
28	COMMUNE	Voie de bus du 19 mars 1962	183
29	COMMUNE	Parking public	21954
30	COMMUNE	Entrée du nouveau quartier de Coat Ligavan	1166
31	COMMUNE	Entrée du nouveau quartier - Ty Bos	750
32	COMMUNE	Entrée du nouveau quartier - Kerrallguen	678
33	COMMUNE	Piste cyclable - route de Guengat	1507
34	COMMUNE	Liaison piéton / cycle Moulien / d'Orense	1232
35	COMMUNE	Aménagement de l'Impasse Oberlé	353
36	COMMUNE	Voie cyclable Bld Allende entre Lebon et Troiqueffleiec	51
37	COMMUNE	Accessibilité Cuzon/hippodrome	61985
38	COMMUNE	Restructuration du maillage viaire de l'Hippodrome	3840
39	COMMUNE	Mise en valeur des Berges de l'Odet et de l'entrée de ville, Accessibilité du quartier	7140
40	COMMUNE	Vallon Saint Alor - Kerviliou	7162
41	COMMUNE	Valorisation de l'entrée de la vallée de Kermabeuzen	10775
42	COMMUNE	Création d'un cheminement piéton / cycle le long du ruisseau de kermabeuzen	698
43	COMMUNE	Restructuration urbaine de la Glacière	1539
44	COMMUNE	Liaison piétonne Moulin Vert / Kerbleta / Kervoyec(L=5m)	7124
45	COMMUNE	Entrée du nouveau quartier de Kerayen	2071

Zonage PLU
Espaces Boisés Classés
EPP surfacique
Emplacement réservé
EPP Linéaire
Zones humides
Zone de vigilance de submersion marine
△ Bâti présentant un intérêt architectural hors AVAP
✱ Bâti pouvant faire l'objet d'un changement de destination

0 — 500 — 1000 m

N

DEPARTEMENT DU FINISTERE
QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE

COMMUNE DE QUIMPER

PLAN LOCAL D'URBANISME

DOCUMENTS GRAPHIQUES DU REGLEMENT

Planche 2 - Centre/Nord

QUARTA
LA CARTE DE LA COMPETENCE

CITADIA

WWW.QUARTA.FR
AGENCE DE ST-JACQUES-DE-LA-LANDE
123 rue du Temple de Blosne
35136 SAINT JACQUES DE LA LANDE
Tél. +33 (0)2 99 30 12 12
contact@quarta.fr

Réalisé par CITADIA
Modifié par QUARTA
APPROBATION : 13/02/2020
Mis à jour par la ville de Quimper
Le:17/05/2022

Dossier n° 183574HY

Echelle : 1/5000

Liste des emplacements réservés

Numéro	Bénéficiaire	Désignation	Superficie (m²)
1	COMMUNE	Liaison Gutemberg/Keradennec	10974
2	COMMUNE	Chemin piéton rue du Château	5491
3	COMMUNE	Liaison piétonne - cycle Croix des Gardiens-Kermahonnet pouvant être franchie par la circulation automobile sous réserve du respect des conditions de sécurité	3788
4	COMMUNE	Elargissement du chemin de Kerréquel	857
5	COMMUNE	Elargissement de la rue Charles Le Goffic	973
6	COMMUNE	Elargissement du chemin des Justices	405
7	COMMUNE	Elargissement de la rue du Manoir	90
8	COMMUNE	Passage piéton rue Dorée	554
9	COMMUNE	Elargissement du chemin Keriagatu	28
10	COMMUNE	Carrefour route des châteaux	458
11	COMMUNE	Bassin écréteur de crue (env.12000m3) à Kerlan Vihan	10627
12	COMMUNE	Extension de la station épuration	65114
13	COMMUNE	Château d'eau à Quistinidal	5691
14	COMMUNE	Château d'eau à Cuzon	797
15	COMMUNE	Château d'eau de Kerbasguen	4392
16	COMMUNE	Réservoir Prat Ar Rouz	4989
17	COMMUNE	Réservoir à Saint-Charles	1379
18	COMMUNE	Unité de traitement des eaux de Kernisy	3119
19	COMMUNE	Réservoirs Avenue Yves Thépot	1136
20	COMMUNE	Espace vert Garenne de Pen-Ar-Stang	29523
21	COMMUNE	Voies de desserte et chemin piéton le long de l'Ode entre Saint-Denis et le Stangala (L=3m)	12279
22	COMMUNE	Chemin de Rozoguer - Cormiguel (L=3m)	2430
23	COMMUNE	Chemin Piéton Stang Zu - Kermoter (L=3m)	4906
24	COMMUNE	Espace vert rue Roul an Avel	1756
25	COMMUNE	Accessibilité du château d'eau de Coat Ligavan	2908
26	COMMUNE	Chemin piéton voie Romaine	2025
27	COMMUNE	Connexion entre le rond-point du Frugy et le parking public	813
28	COMMUNE	Voie de bus du 19 mars 1962	383
29	COMMUNE	Parking public	21354
30	COMMUNE	Entrée du nouveau quartier de Coat Ligavan	1166
31	COMMUNE	Entrée du nouveau quartier - Ty Bos	758
32	COMMUNE	Entrée du nouveau quartier - Kervalguen	678
33	COMMUNE	Piste cyclable - route de Guengat	1507
34	COMMUNE	Liaison piéton / cycle Missilien / d'Orense	1232
35	COMMUNE	Aménagement de l'Impasse Oberlé	353
36	COMMUNE	Voie cyclable Bld Allende entre Lebon et Tréqueffelec	51
37	COMMUNE	Accessibilité Cuzon/hippodrome	54914
38	COMMUNE	Restructuration du maillage viaire de l'Hippodrome	3840
39	COMMUNE	Mise en valeur des Berges de l'Odet et de l'entrée de ville, Accessibilité du quartier	7140
40	COMMUNE	Vallon Saint Alor - Kervilou	7162
41	COMMUNE	Valorisation de l'entrée de la vallée de Kermabeuzen	10775
42	COMMUNE	Création d'un cheminement piéton / Cycle le long du ruisseau de Kermabeuzen	698
43	COMMUNE	Restructuration urbaine de la Glacière	1539
44	COMMUNE	Liaison piétonne Moulin Vert / Kerbieta / Kervoyec (L=5m)	3124
45	COMMUNE	Entrée du nouveau quartier de Kerayen	2071

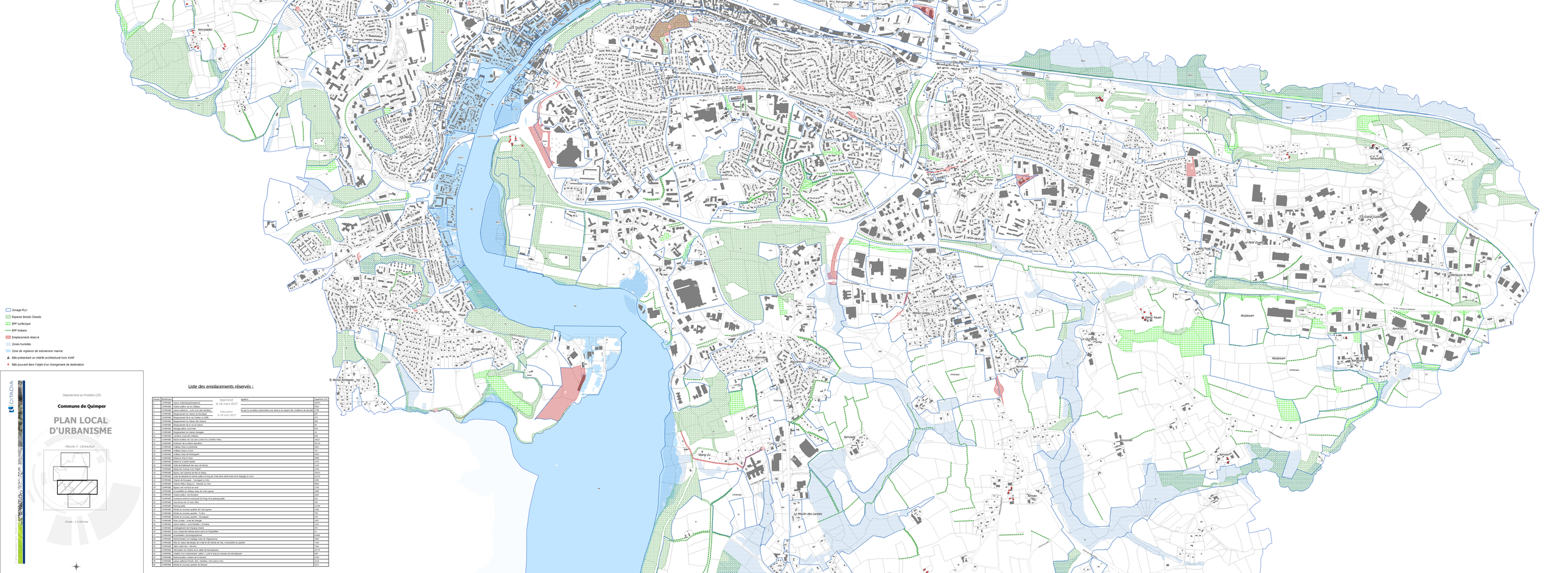
Zonage PLU
Espaces Boisés Classés
EPF surfacique
EPF linéaire
Emplacement réservé
Zones humides
Zone de vigilance de submersion marine
Bâti présentant un intérêt architectural hors AVAP
Bâti pouvant faire l'objet d'un changement de destination
CITADIA
Département du Finistère (29)
Commune de Quimper
PLAN LOCAL D'URBANISME
Planche 3 - Centre/Sud
Echelle : 1/ 9 000 ème
Liste des emplacements réservés :
Approuvé le 16 mars 2017
Exécutoire le 18 mars 2017
Signature
Ne pas la circulation automobile sous réserve du respect des conditions de sécurité
Numéro | Bénéficiaire | Superficie (m²)
1 | 22499268 | Liaison Guilerderg/Mandarines | 10979
2 | 22499268 | Chemin piétion rue Du Château | 5481
3 | 22499268 | Liaison piétonne - cycle Croix des Gardiens | 1758
4 | 22499268 | Elargissement du chemin de Kerandraon | 1252
5 | 22499268 | Elargissement du local Rabine à Quéré | 631
6 | 22499268 | Elargissement du chemin des Ardoises | 928
7 | 22499268 | Elargissement de la rue de Kerret | 75
8 | 22499268 | Recalge piétion rue Croix | 334
9 | 22499268 | Elargissement du chemin Hamagats | 55
10 | 22499268 | Carrefour route des châteaux | 456
11 | 22499268 | Mixte véhicles et cycl.piétons (VOIE RD) à Kerlan Uhel | 14527
12 | 22499268 | Mixte véhicles et cycl.piétons (VOIE RD) | 14527
13 | 22499268 | Château d'eau de Quistinic | 1600
14 | 22499268 | Château d'eau à Cuzon | 747
15 | 22499268 | Château d'eau de Kerlagadec | 6491
16 | 22499268 | Réserve incendie Pont du Rody | 6966
17 | 22499268 | Réservoir à Lanvic Guerlo | 1379
18 | 22499268 | Accès de Guélennec aux rives de Kerlédu | 1123
19 | 22499268 | Voie de contournement Nord | 1230
20 | 22499268 | Espace vert Guéhel et Parc du Stang | 2000
21 | 22499268 | Accès de desserte et chemin piétion le long de l'Odet entre Saint-Denis et le Stangala (Lv+Vc) | 21279
22 | 22499268 | Chemin de Rungwar - Cormoguel (Lv+Vc) | 2450
23 | 22499268 | Chemin Pellins Stang Zu - Kerlédu (Lv+Vc) | 4906
24 | 22499268 | Espace vert rue Roul ar Huel | 1791
25 | 22499268 | Accessibilité du château d'eau de Coat Ligaran | 1905
26 | 22499268 | Chemin piétion rose Romaine | 1525
27 | 22499268 | Extension du parking public Pont Pruge et le parking public | 1000
28 | 22499268 | Voie de bus du 19 mars 1962 | 333
29 | 22499268 | Relocg public | 13354
30 | 22499268 | Accès au nouveau quartier de Coat Ligaran | 1340
31 | 22499268 | Entrée du nouveau quartier - Tr. Bus | 766
32 | 22499268 | Entrée du nouveau quartier - Kérnaligaen | 579
33 | 22499268 | Voies cyclable - route de Guengat | 1457
34 | 22499268 | Elargissement de la route de Penvese | 1000
35 | 22499268 | Aménagement de la route Cleuziou | 1551
36 | 22499268 | Voie cyclable Bel Kloarec'h entre Lanlan et Tréogatheou | 53
37 | 22499268 | Accessibilité Cuzon/Kerguiziaumoe | 11569
38 | 22499268 | Restructuration du maillage rues de Trégunc/Arvine | 1840
39 | 22499268 | Bras de raisse de Bergot au Chalet et de rattrap de Ste, Accessibilité du quartier | 7140
40 | 22499268 | Salon Saint Alor - Kerlédu | 1302
41 | 22499268 | Voie cyclable Kerlédu - Le calme de Kerlagadec | 1000
42 | 22499268 | Chemin d'un Aménagement, parking + voie N.Stang Ste Kerlédu de Kerlagadec | 1180
43 | 22499268 | Restructuration urbaine de la Cleuziou | 2930
44 | 22499268 | Liaison piétonne Poulain Vert / Kerlédu / Kerlagadec(VRD) | 7129
45 | 22499268 | Entrée du nouveau quartier de Kerpaul | 1071
Le Moulin des Landes
Kerlédu
Kerlagadec
Kerandraon
Kerpaul
Kerlaouen
Kervouyo
Kerveguen
Kerhuel
Kerhoas
Kerlan
Kerlaz
Kerlaouen Le Petit
Kerlaouen Le Grand
Kerlaouen Le Petit
Kerlaouen
Kerlaouen
Kerlaouen

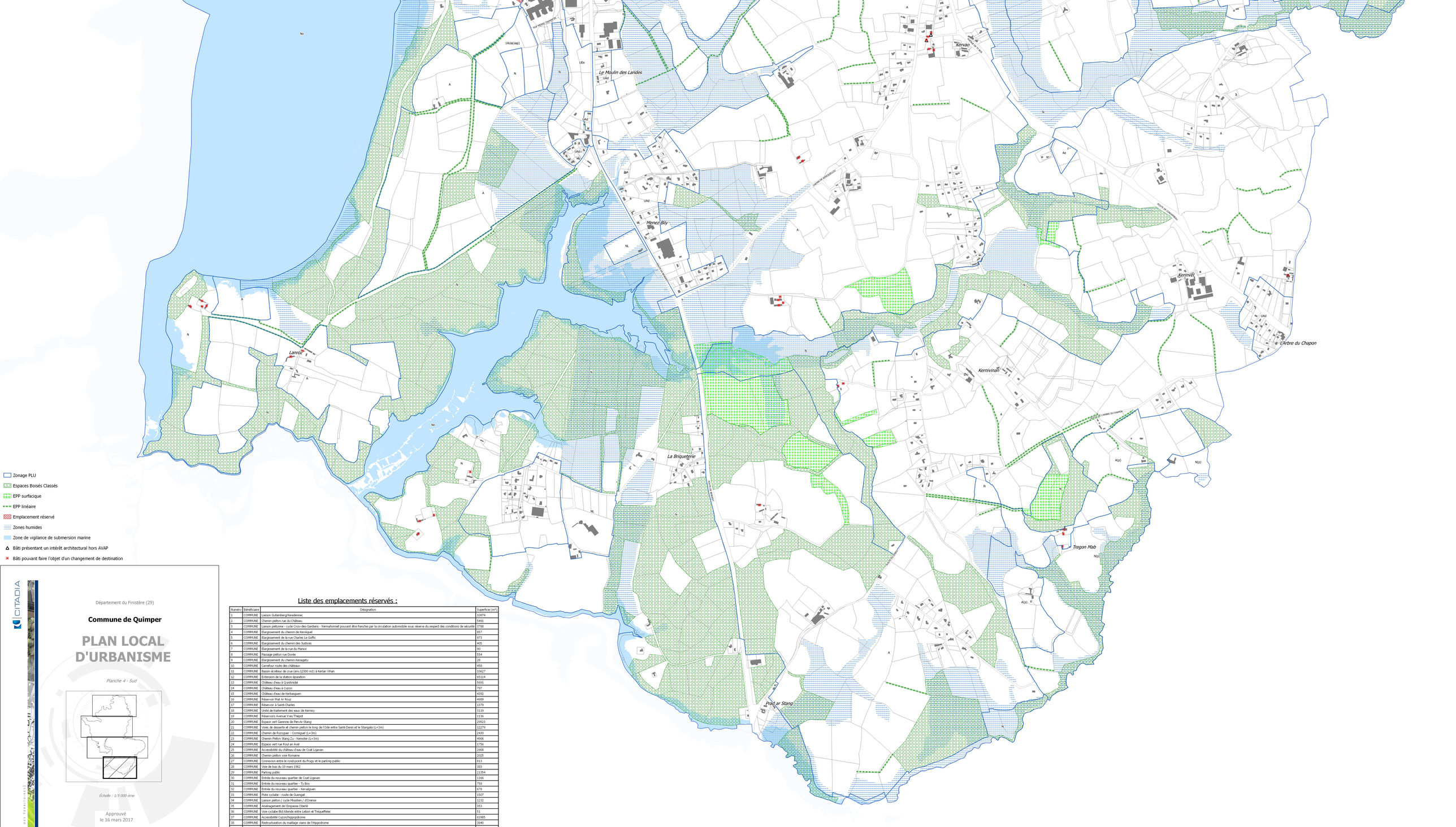

CITADIA

Département du Finistère (29)

Commune de Quimper

PLAN LOCAL D'URBANISME

Planche 4 - Sud

Échelle : 1/5 000 ème

Approuvé
le 16 mars 2017

Exécutoire
le 18 mars 2017

Liste des emplacements réservés :

Numéro	Bénéficiaire	Désignation	Superficie (m²)
1	COMMUNE	Liaison Gutemberg/Keradennec	10974
2	COMMUNE	Chemin piéton rue du Château	5491
3	COMMUNE	Liaison piétonne - cycle Croix-des-Gardiens - Kermahonnet pouvant être franchie par la circulation automobile sous réserve du respect des conditions de sécurité	3788
4	COMMUNE	Elargissement du chemin de Kerréquel	857
5	COMMUNE	Elargissement de la rue Charles Le Goffic	973
6	COMMUNE	Elargissement du chemin des Justices	405
7	COMMUNE	Elargissement de la rue du Manoir	90
8	COMMUNE	Passage piéton rue Dorée	554
9	COMMUNE	Elargissement du chemin Keriagatu	28
10	COMMUNE	Carrefour route des châteaux	458
11	COMMUNE	Bassin écrêteur de crue (env.12000 m3) à Kerlan Vihan	10627
12	COMMUNE	Extension de la station épuration	65114
13	COMMUNE	Château d'eau à Quistinidal	5691
14	COMMUNE	Château d'eau à Cuzon	797
15	COMMUNE	Château d'eau de Kerbasquen	4392
16	COMMUNE	Réservoir Prat Ar Rouz	4989
17	COMMUNE	Réservoir à Saint-Charles	1379
18	COMMUNE	Unité de traitement des eaux de Kernisy	3119
19	COMMUNE	Réservoirs Avenue Yves Thépot	1136
20	COMMUNE	Espace vert Garenne de Pen-Ar-Stang	29523
21	COMMUNE	Voies de desserte et chemin piéton le long de l'Ode entre Saint-Denis et le Stangala (L=3m)	12279
22	COMMUNE	Chemin de Rozoguer - Corniguel (L=3m)	2430
23	COMMUNE	Chemin Piéton Stang Zu - Kemoter (L=3m)	4906
24	COMMUNE	Espace vert rue Roul an Avel	1756
25	COMMUNE	Accessibilité du château d'eau de Coat Ligavan	2908
26	COMMUNE	Chemin piéton voie Romaine	2025
27	COMMUNE	Connexion entre le rond-point du Frugy et le parking public	813
28	COMMUNE	Voie de bus du 19 mars 1962	383
29	COMMUNE	Parking public	21354
30	COMMUNE	Entrée du nouveau quartier de Coat Ligavan	1166
31	COMMUNE	Entrée du nouveau quartier - Ty Bos	758
32	COMMUNE	Entrée du nouveau quartier - Kervalguen	678
33	COMMUNE	Piste cyclabe - route de Guengat	1507
34	COMMUNE	Liaison piéton / cycle Missilien / d'Orense	1232
35	COMMUNE	Aménagement de l'Impasse Oberlé	353
36	COMMUNE	Voie cyclabe Bld Allende entre Lebon et Théqueffelec	51
37	COMMUNE	Accessibilité Cuzon/Hippodrome	63985
38	COMMUNE	Restructuration du maillage vaire de l'Hippodrome	3840
39	COMMUNE	Mise en valeur des Berges de l'Odet et de l'entrée de ville, Accessibilité du quartier	7140
40	COMMUNE	Vallon Saint Alor - Kervilou	7162
41	COMMUNE	Valorisation de l'entrée de la vallée de Kermabeuzen	10775
42	COMMUNE	Création d'un cheminement piéton / cycle le long du ruisseau de kermabeuzen	698
43	COMMUNE	Restructuration urbaine de la Glacière	1539
44	COMMUNE	Liaison piétonne Moulin Vert / Kerbieta / Kervoyec(L=5m)	3124
45	COMMUNE	Entrée du nouveau quartier de Kerayen	2071

Zonage PLU
Espaces Boisés Classés
EPP surfacique
EPP linéaire
Emplacement réservé
Zones humides
Zone de vigilance de submersion marine
Bâti présentant un intérêt architectural
Bâti pouvant faire l'objet d'un changement de destination
CITADIA
Département du Finistère (29)
Commune de Quimper
PLAN LOCAL D'URBANISME
Centre-ville
Echelle : 1/2 500 ème
Approuvé le 16 mars 2017
Exécutoire le 18 mars 2017

CITADIA

[L'INTELLIGENCE DES TERRITOIRES]

Département du Finistère (29)

Commune de Quimper

PLAN LOCAL D'URBANISME

Risques de submersion marine

Échelle : 1/10 000 ème

Approuvé
le 16 mars 2017

Exécutoire
le 18 mars 2017

Zonage PLU

Zones humides

Zone de vigilance submersion marine

Zone d'aléa fort

Zone d'aléa moyen

Zone d'aléa lié au changement climatique

Plan de zonage détaillé du secteur UEi(b)) de MENEZ-PRAT et du PETIT-GUELEN SECTEUR OUEST

Echelle: 1/ 3 000

Approuvé le 16 mars 2017

Exécutoire le 18 mars 2017

RUE GEORGE WASHINGTON

ROUTE DU PETIT GUELEN

ROUTE DE ROSPORDEN

RUE FANCH BEG

RUE LOUIS

Le Petit Guelen

CHEMIN DE KERARNOU

RUE ALBERT STEPHAN

RUE JOSEPH CUGNOT

(zone industrielle)

ROUTE DE ROSPORDEN

ROUTE DE ROSPORDEN

Kerc'hoat

UEi(b)

ALLEE PERE DANIEL BROTTIER

CHEMIN DE KERDRONIOU

ALLEE GEORGES LACOMBE

ALLEE GEORGES LACOMBE

20m

40m

40m

40m

N

RD 365 - AVENUE DU MORBIHAN

Axe de la bretelle

Axe de la RD

UEi(b)

LEGENDE

- Axes des voies.
- Limite du recul proposé.
- Marge de recul inconstructible.
- Espace Boisé Classé (EBC).
- EPP linéaire
- Talus plantés existants ou à créer mis en Espace Boisé Classé (EBC).
- Zonage PLU
- Voie d'accés à créer tracé de principe.
- Hauteur maximale des constructions limitées à 8 mètres.

Plan de zonage détaillé du secteur UEi(b)) de TUCHENNOU

Approuvé le 16 mars 2017

Exécutoire le 18 mars 2017

- Zonage PLU
- Elément végétal à conserver
- Voies de desserte principale
- Plantations à réaliser sur talus
- Bande inconstructible paysagée
- Zone de remblai interdit
- Hauteur limitée à 9 mètres
- Recul Loi Barnier de 40m
- EPP surfacique

ECHELLE: 1/ 2 000

Conifères - feuillus en lisière

UEi

VOIE EXPRESS DE NANTES A BREST

Recul de 40 mètres par rapport à l'axe de la RN 165

0 100m

UEi(b)

ROUTE DE LA CHAPELLE DU DREAU

ROUTE DE ROSPORDEN

ROUTE DE ROSPORDEN

ROUTE DE ROSPORDEN

Villeneuve le Petit

ALLEE ABBE GREGOIRE

UEi

VOIE EXPRESS DE NANTES A BR

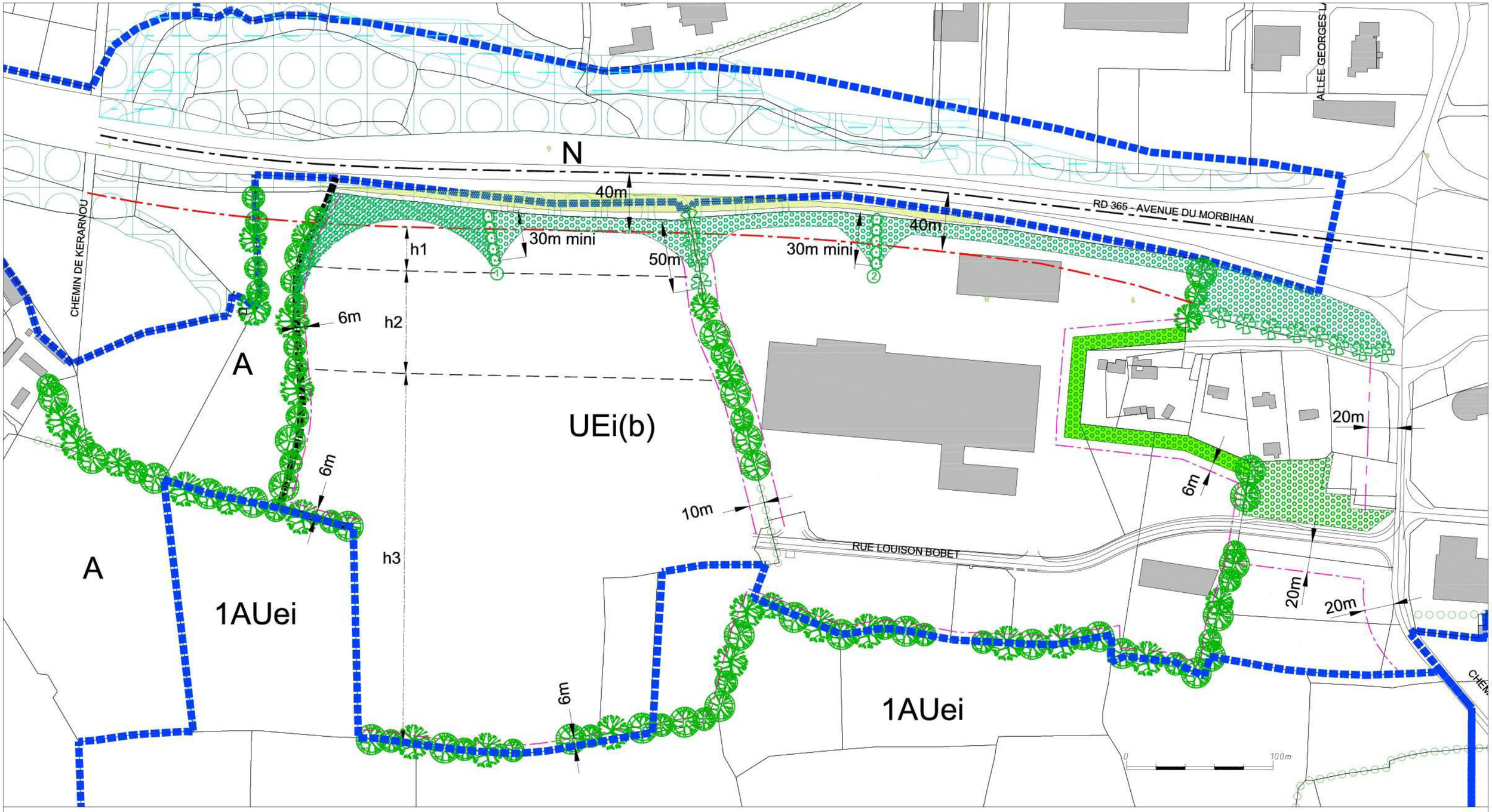

LEGENDE

- Bande paysagée "Barnier"
- Bande paysagée "Barnier" renforcée
- Principe de végétalisation en bordure de la rocade,sur une profondeur de 30m minimum : talus boisés avec un élargissement des plantations à l'approche de la voie (arbres+arbustes)
- Zonage PLU
- Plantations à réaliser sur talus routier
- Haie bocagère existante inscrite en Espace Boisé Classé
- Haie bocagère existante à conserver ou à créer sur son principe au titre de la Loi Paysage (Art.L123-1-7° du Code de l'Urbanisme)
- Bande boisée à créer en bordure de la voie de desserte, à inscrire en Espace Boisé Classé pour protéger les riverains
- ① ② Localisation souhaitable
- axec de l'Avenue du Morbihan
- Recul de 40 m inconstructible par rapport à l'axe de l'Avenue du Morbihan
- Recul inconstructible par rapport aux talus

N

Plan de zonage détaillé du secteur UEi(b)) de KERJAOUEN

Echelle: 1/ 2 500

Approuvé le 16 mars 2017

Exécutoire le 18 mars 2017

Plan de zonage détaillé du secteur UEi(b)) de MENEZ-PRAT et du PETIT-GUELEN SECTEUR OUEST

Echelle: 1/ 3 000

Approuvé le 16 mars 2017

Exécutoire le 18 mars 2017

RUE GEORGE WASHINGTON

ROUTE DU PETIT GUELEN

ROUTE DE ROSPORDEN

RUE FANCH BEG

RUE LOUIS

Le Petit Guelen

CHEMIN DE KERARNOU

RUE ALBERT STEPHAN

RUE JOSEPH CUGNOT

(zone industrielle)

ROUTE DE ROSPORDEN

ROUTE DE ROSPORDEN

ALLEE PERE DANIEL BROTTIER

CHEMIN DE KERDRONIOU

Kerc'hoat

UEi(b)

ALLEE GEORGES LACOMBE

ALLEE GEORGES LACOMBE

20m

40m

40m

40m

N

RD 365 - AVENUE DU MORBIHAN

Axe de la bretelle

Axe de la RD

UEi(b)

LEGENDE

- Axes des voies.
- Limite du recul proposé.
- Marge de recul inconstructible.
- Espace Boisé Classé (EBC).
- EPP linéaire
- Talus plantés existants ou à créer mis en Espace Boisé Classé (EBC).
- Zonage PLU
- Voie d'accés à créer tracé de principe.
- Hauteur maximale des constructions limitées à 8 mètres.

Plan de zonage détaillé du secteur UEi(b) de MENEZ PRAT et du PETIT GUELEN SECTEUR EST

Echelle: 1/ 3 000

Approuvé le 16 mars 2017

Exécutoire le 18 mars 2017

Le Grand Guelen

Villeneuve le Petit

ROUTE DE ROSPORDEN

RUE DE MENEZ PRAD

ALLEE FRANCOIS BAZIN

ALLÉE JEAN-FRANÇOIS DE LA PÉROUSE

UEi(b)

UEi

20m

50m longueur minimale de talus à conserver

50 m

40m

CHEMIN DE LOCMARIA LANN

RD 365 - AVENUE DU MORBIHAN

LEGENDE

- Axes des voies.
- Limite du recul proposé.
- Marge de recul inconstructible.
- Espace Boisé Classé (EBC).
- EPP linéaire
- Talus plantés existants ou à créer mis en Espace Boisé Classé (EBC).
- Zonage PLU
- Voie d'accés à créer tracé de principe.
- Hauteur maximale des constructions limitées à 8 mètres.

Schéma de principe de la séquence paysagée à aménager sur la marge de recul

Arbres de hautes tiges:

Castanea savita
Prunus avium
Quercus ilex
Quercus robur

Arbustes de bourrage:

Corylus avellana
Euonymus europeaus
Ilex aquifolium
Ligustrum atrovirens
Prunus cerasifera
Prunus spinosa
Salix atrocinerea
Sambucus nigra

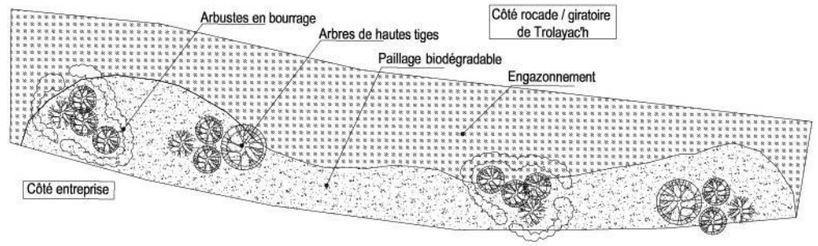

Plan de zonage détaillé de la zone Ae(b) de KERGARIOU

Approuvé
le 16 mars
2017

Exécutoire
le 18 mars 2017

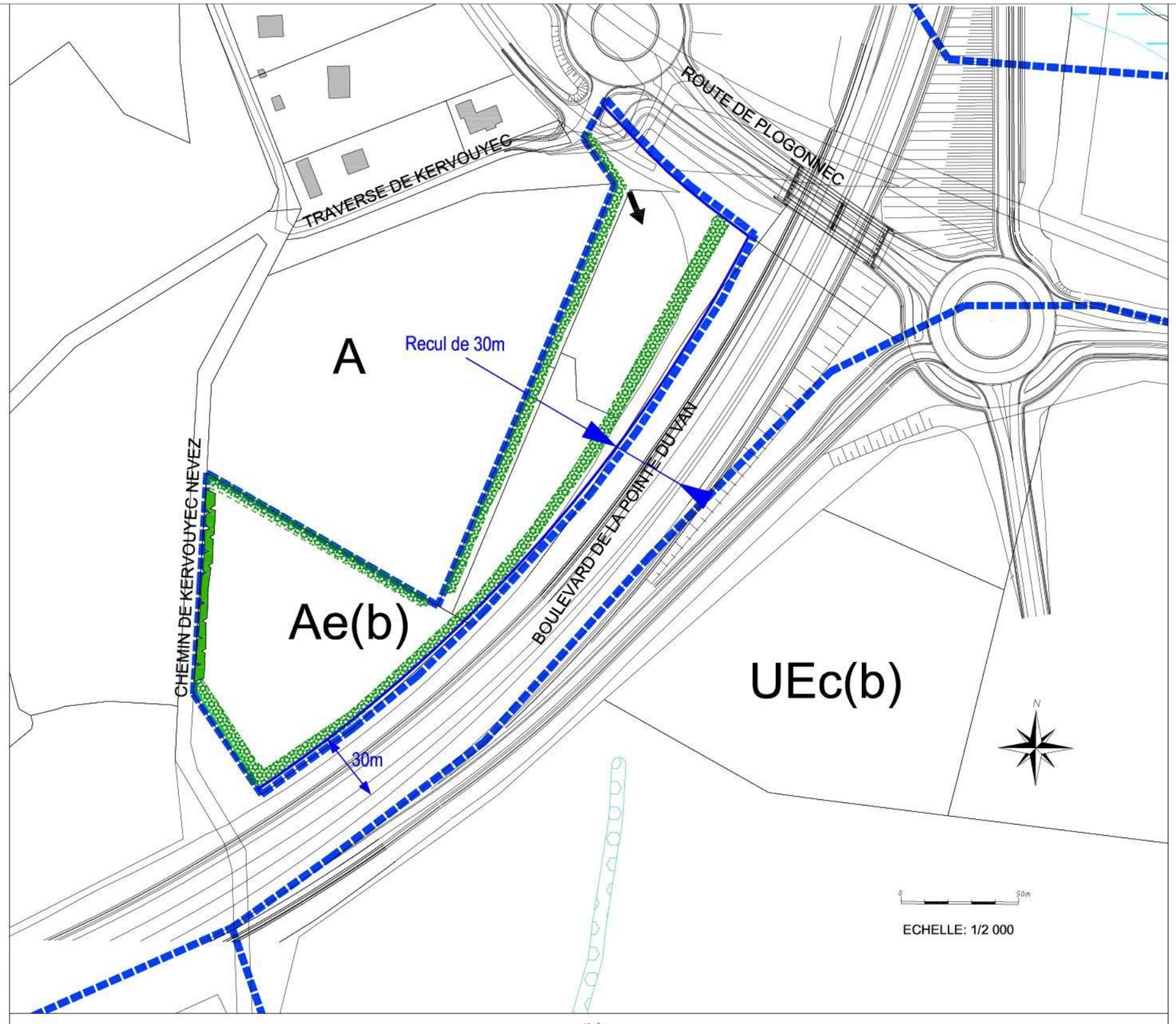

- Zonage PLU
- Recul Loi Barnier de 30m à compter de l'axe des voies
- Merlon boisé à créer
- Accès unique à la déchetterie
- Talus planté

Schéma de principe des merlons

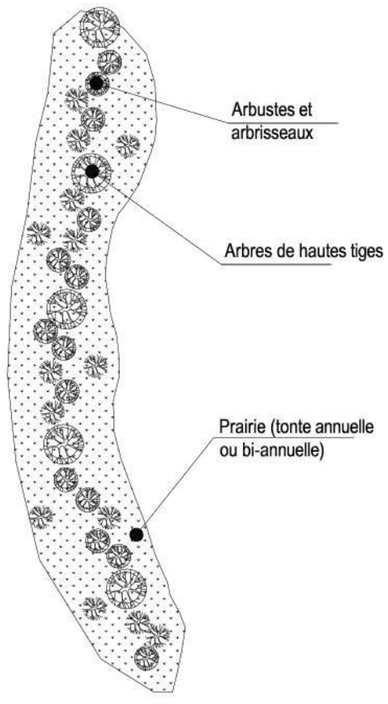

Arbres de hautes tiges :
Castanea sativa
Fagus sylvatica
Prunus avium
Quercus robur

Arbustes :
Coryllus avellana
Frangula alnus
Ilex aquifolium
Prunus cerasifera type
Pyrus communis
Salix caprea
Salix viminalis
Sambucus nigra

Schéma de plantation des merlons boisés en limites de la zone

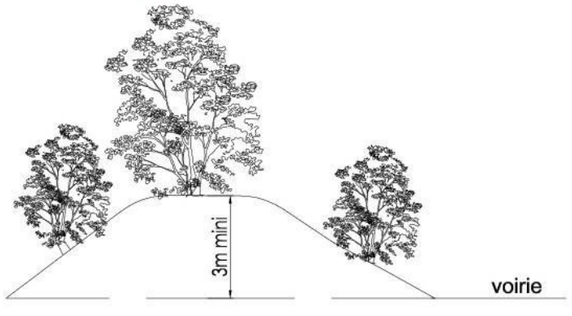

merlon boisé : arbres et arbustes d'essences locales en mélange

Plan de zonage détaillé des secteurs UEc(b) et UAc(b) de KERVOUYEC

ECHELLE: 1/2 500

Approuvé
le 16 mars
2017

Exécutoire
le 18 mars 2017

Kervouyec

passerelle pietonne

Ae(b)

UEc(b)

UAc(b)

UAc(cd)

UAc

Giratoire
Ty Mamm Doué

Recul Loi Barnier
de 40m

Merlons boisés
voir coupes

Bande paysagère
voir schéma de principe

Recul Loi Barnier

40m

6m

100m

65m

1

2

CHEMIN DE KERVOUYEC-NEVEZ

BOULEVARD DE LA POINTE DU VAN

TRAVERSE

ALLEE JAMES BARGAIN

RUE LAURENT JACQ

RUE RENE CROCQ

ALLEE JEANNE LAURENT

AVENUE DU RESEAU JOHNNY

ALLEE ABBE JEAN BAPTISTE LE MEL

RUE CORENTIN OLLIVIER

AVENUE GWENAEL LE FLORE

RUE ROBERT MICHEAU-VERNEZ

RUE JEAN FRANCOIS LE TALEC

PAUL FOUILLEN

HENT PARK AR VEILH

HENT AL LOUAR

ALEZ AR WAREMM

AR HEIZEZ

- Zonage PLU
- Recul Loi Barnier de 40m et 65m
- Bande paysagée non aedificandi (Voir schéma de principe de la bande paysagée)
- Eléments remarquables du paysage protégés au titre de l'article L.123-1-7° du Code de l'Urbanisme
- Merlon boisé existant ou à créer
- Recul inconstructible par rapport aux talus et merlons
- Accès unique à la zone
- Tracé de principe Chemin piéton
- Traitement paysager accompagnant le bassin de rétention des eaux pluviales

Approuvé
le 16 mars
2017

Exécutoire
le 18 mars 2017

Plan de zonage détaillé du secteur UEi(b) de KERDRONIOU

UEi(b)

RD 365 - AVENUE DU MORBIHAN

CHEMIN DE LOCMARIA LANN

30m

41m

11m

6m

chemin de Kerdroniou

RUE ROBERT GUICHAOUA

UEi(b)

CHEMIN DE KERDRONIOU

RUE MARCEL PAUL

RUE ALICE RICHARD

A

Kerdroniou

A

N

N

0 100m

EHELLE: 1/3 000

- Axe Avenue du Morbihan
- Zonage PLU
- Ecrans d'arbres de hautes tiges existants à maintenir ou à créer.
- Talus plantés à conserver, et à renforcer ou à recréer en cas de déplacement
- Recul de 6m par rapport aux talus à conserver ou à recréer
- Recul inconstructible de 41m par rapport à l'axe de l'avenue du Morbihan
- Bande de 11 mètres pouvant être affectée à du stationnement
- EPP linéaire
- EPP surfacique

N(p)

UAc(b)

Marge de recul de 35 m par rapport à l'axe de la voie

10.00

10.00

ROUTE DE DOUARNENEZ

UAd(p)

Marge de recul de 35 m par rapport à l'axe de la voie

FRONT BATI ACTUEL

1AUa(pb)

Ligne électrique moyenne tension

Canalisation gaz

Château d'eau

ULn

N

Kerrien

UAc(p)

N

0 50m

Périmètre d'étude "Loi Barnier"

Principe d'organisation de la voirie intérieure de la zone

Accès interdit sur voie

Recul de 35 mètres par rapport à l'axe de la RD 765

Bande paysagère inconstructible

Elément remarquable du paysage
Haie bocagère à conserver et à renforcer
(Art. L123-1-7° du Code de l'Urbanisme)

Talus paysager à reconstituer le long de la RD765

Zonage PLU

Canalisation de transport de gaz

Ligne électrique moyenne tension

Zone non-constructible (servitude de réseaux)

Espace boisé classé (EBC)

Liaisons douces (piétons / cycles)

Approuvé le 16 mars 2017

Exécutoire le 18 mars 2017

Plan de zonage détaillé du secteur 1AUa(pb) de COAT-LIGAVAN

ECHELLE: 1/2500

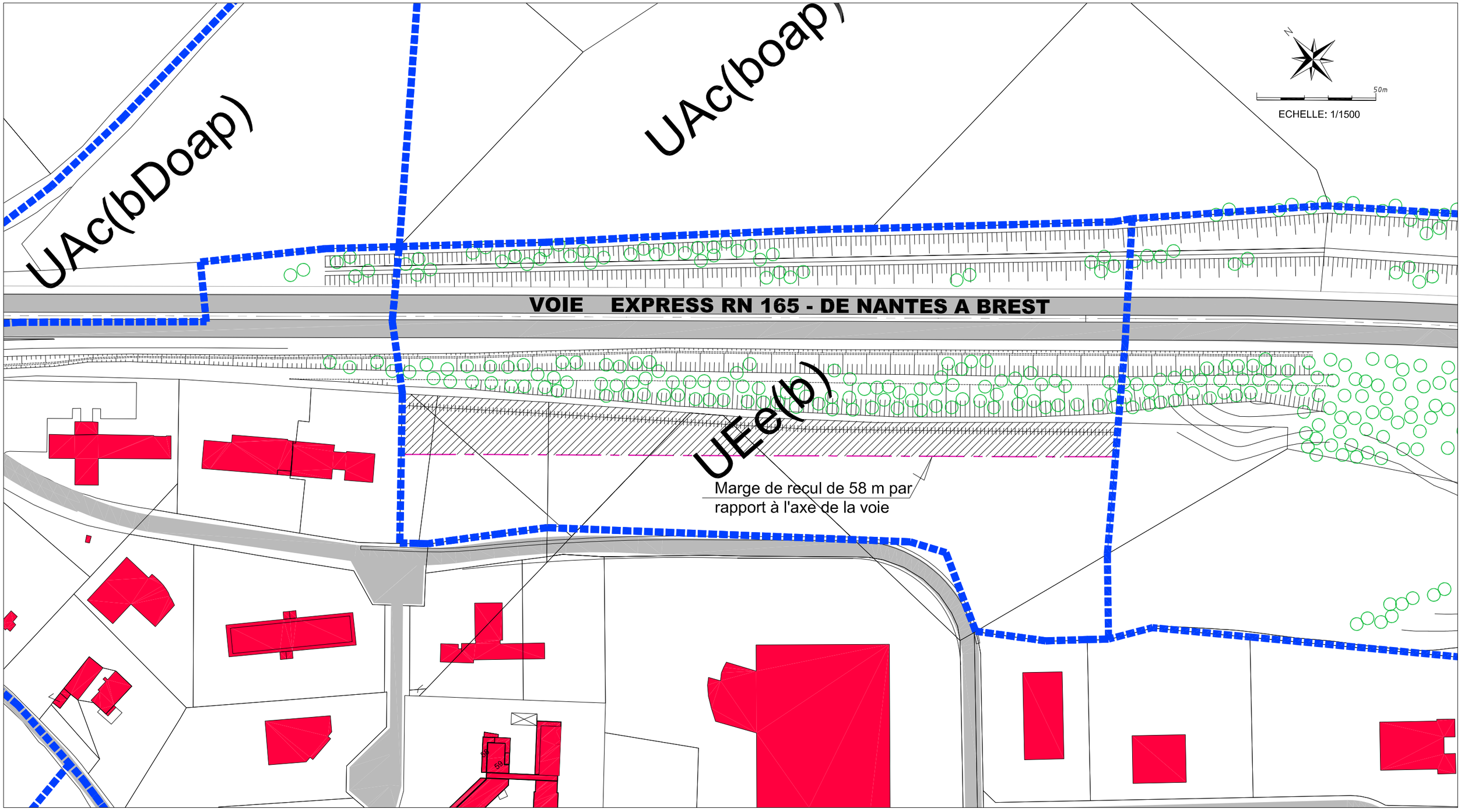

Zonage PLU

Périmètre d'étude "Loi Barnier"

voirie existante

Accès interdit sur voie

Recul de 58 mètres par rapport à l'axe de la RN 165

Bande paysagère inconstructible

Arbres existants à conserver

Approuvé
le 16 mars
2017

Exécutoire
le 18 mars 2017

Plan de zonage détaillé du secteur UEe(b) de CUZON

Ville de Quimper

Zones UAc et UAc(D) de Kerlic

Plan de zonage détaillé Prise en compte de la loi Barnier

Travaux d'aménagements publics

- Voie de circulation
- Cheminement piéton
- Bassin de rétention
- Aménagements paysagers
- Noue de collecte des eaux pluviales

Espaces constructibles

- Zone constructible
- Bande inconstructible

- Lignes électriques

Espaces à vocation naturelle et paysagère

- Principe de végétalisation en bordure de la RN 165 : plantation d'une bande paysagère de 10 m, plantée d'arbustes et d'arbres de haut-jet, le long de la crête de talus de la RN 165, se prolongeant sur la limite ouest du lot n°1
- Noyau de biodiversité
- Création de haie
- Renforcement de haie

Approuvé le 16 mars 2017

Exécutoire le 18 mars 2017

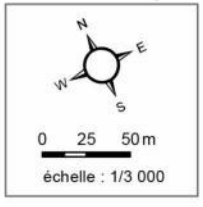

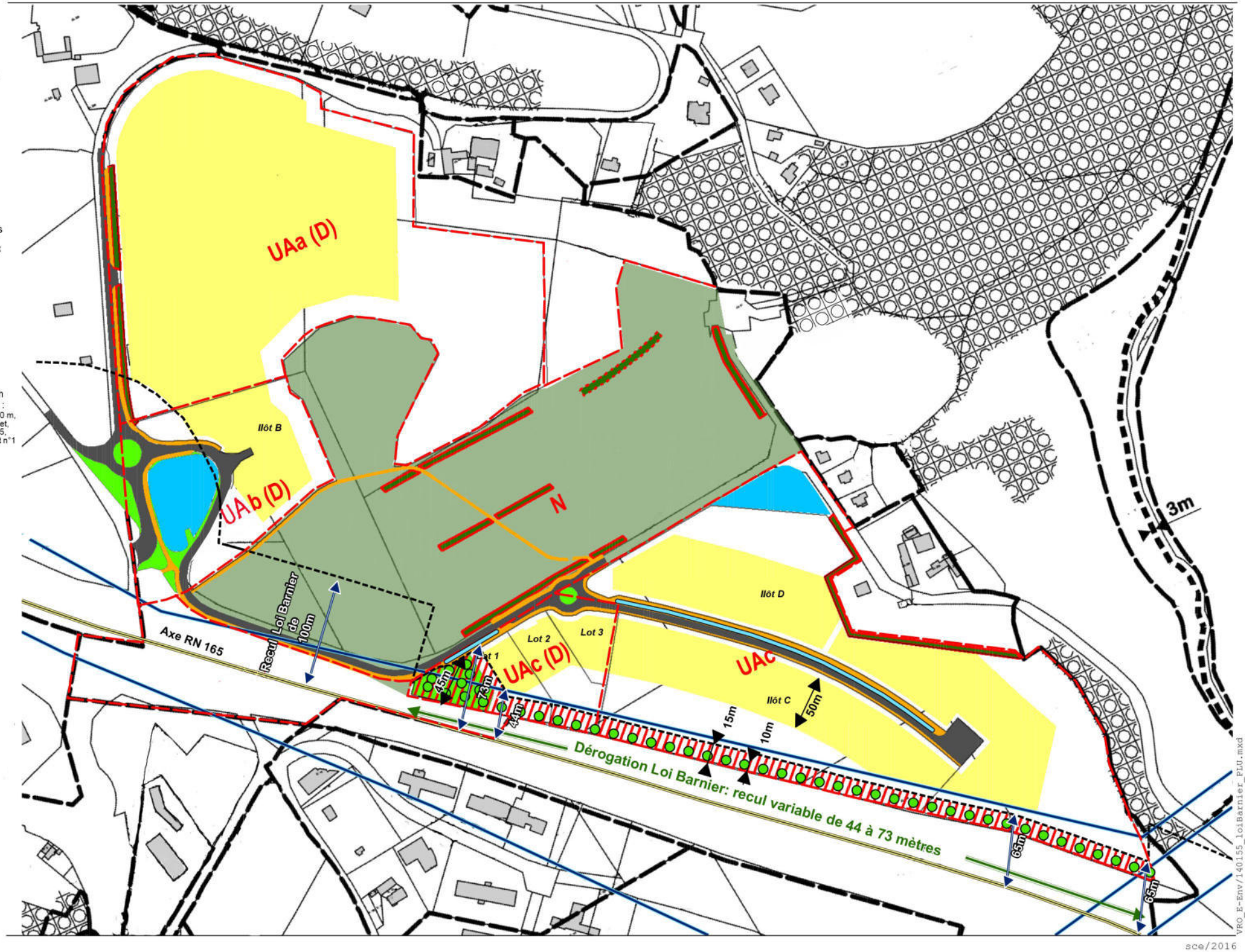

VRO_E-Env/140155_loiBarnier_PLU.mxd